

Indicateur B4. Quel est le profil des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire ?

Faits marquants

- Dans les pays de l'OCDE, on estime qu'en moyenne, 49 % des jeunes (à l'exclusion des étudiants en mobilité internationale) entameront une première formation tertiaire avant l'âge de 25 ans si les taux actuels d'accès restent constants. La plupart d'entre eux opteront pour une licence, ou formation équivalente.
- La formation tertiaire de cycle court est la principale porte d'entrée de l'enseignement tertiaire après l'obtention d'une licence. Les hommes sont plus susceptibles que les femmes d'entamer une formation tertiaire de cycle court dans les pays où ce niveau d'enseignement se caractérise par la prédominance de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Par contraste, les femmes en sont plus susceptibles dans les pays où la santé et la protection sociale sont un domaine d'études plus courant à ce niveau d'enseignement.
- Le pourcentage de jeunes qui entameront des études aux niveaux supérieurs d'enseignement avant l'âge de 30 ans s'établit à 14 % en master, contre 1 % seulement en doctorat (à l'exclusion des étudiants en mobilité internationale).

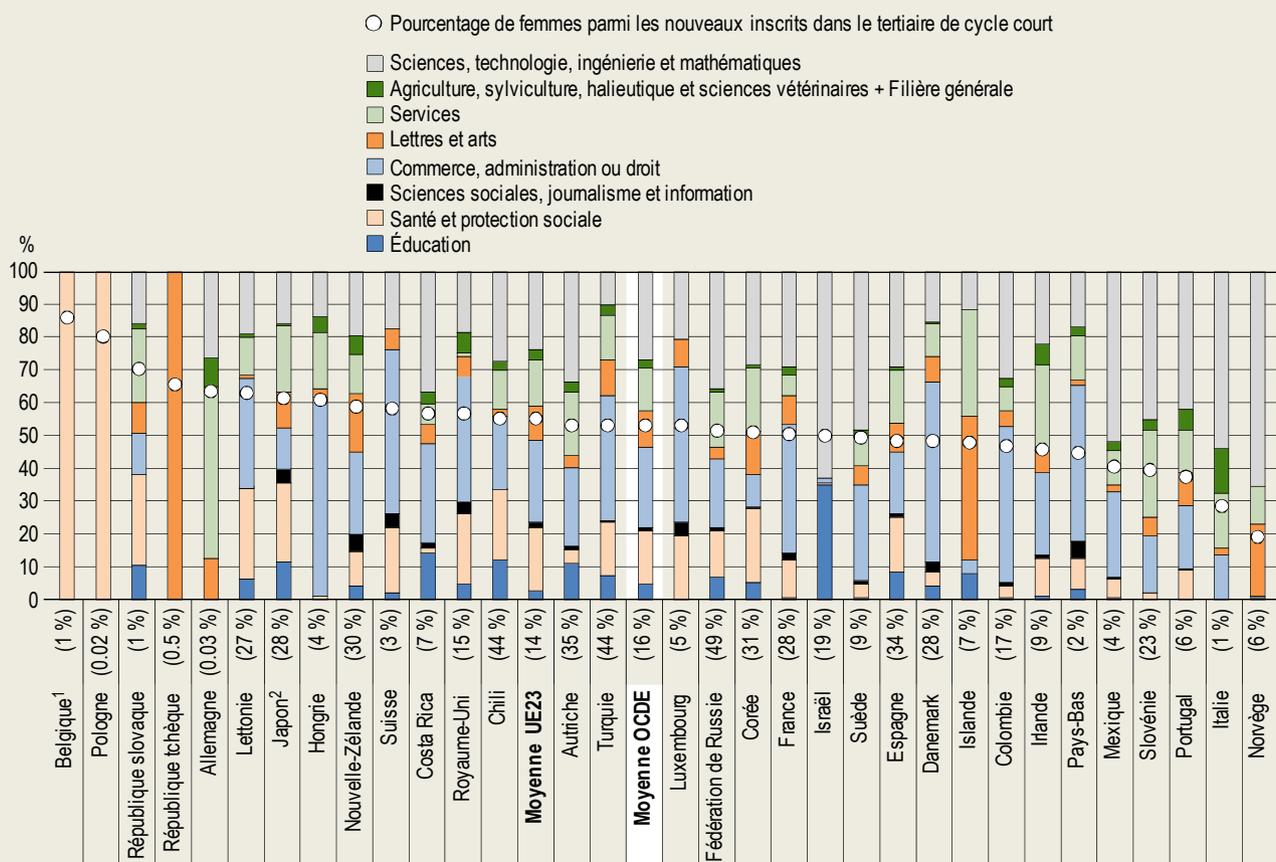
Contexte

L'accès à l'enseignement tertiaire est essentiel pour permettre aux jeunes d'acquérir des compétences et de contribuer pleinement à la vie de la société. Les profils et les aptitudes académiques peuvent être très variables. Certains jeunes estiment l'enseignement tertiaire sans attraits, trop long et trop incertain. Les étudiants ne progressent pas tous au même rythme, et la voie royale d'accès à l'enseignement tertiaire, un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, perd de son importance. Parallèlement, l'ordonnement de l'enseignement tertiaire par cycle a aussi évolué. Les étudiants sont plus enclins à retarder leur entrée dans l'enseignement supérieur, à prendre une année sabbatique ou à alterner études et incursions sur le marché du travail. Dans certains pays, le dynamisme du marché du travail et la prospérité économique ont incité des étudiants, en particulier ceux de condition modeste, à reporter leurs études et à se former dans le monde du travail. L'apprentissage tout au long de la vie prend doucement l'allure d'un nouveau modèle d'instruction, qui permet aux individus d'actualiser leurs compétences pour répondre à la demande en constante évolution sur le marché du travail.

Conscients des besoins croissants d'une population qui se caractérise par une grande diversité, certains pays ont progressivement adapté leurs cursus tertiaires pour qu'ils se prêtent à des modalités plus flexibles d'apprentissage afin de convenir à un effectif d'étudiants aux compétences et aux aptitudes cognitives variables. Ce processus consiste notamment à multiplier les passerelles entre le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement tertiaire, y compris en filière professionnelle, et à multiplier les cursus tertiaires accessibles aux nouveaux inscrits (première inscription) : les formations de cycle court, les licences et les premiers masters de type long. Chaque niveau d'enseignement, chaque cursus requiert des compétences préalables et répond à une demande spécifique sur le marché du travail. L'assouplissement des conditions d'accès à l'enseignement tertiaire et les programmes dits de « seconde chance » favorisent l'apprentissage tout au long de la vie et offrent de nouvelles possibilités aux individus plus âgés qui ont arrêté leurs études prématurément ou qui veulent acquérir de nouvelles compétences. Proposer un éventail d'options d'apprentissage correspondant aux besoins et aux ambitions des jeunes est aussi un moyen d'adoucir la transition entre l'école et le monde du travail.

Le profil des nouveaux inscrits (première inscription) dans l'enseignement tertiaire donne un aperçu des caractéristiques des étudiants et de leur parcours entre les différents niveaux et cursus de l'enseignement tertiaire. Il est également révélateur de l'égalité d'accès à l'enseignement tertiaire car il met en lumière les différences de taux d'accès entre les sous-groupes de la population. Le taux d'accès de l'enseignement tertiaire est une estimation de la probabilité de voir les individus entamer une formation de ce niveau au cours de leur vie. Ce taux donne une idée de l'accessibilité de l'enseignement tertiaire et de la mesure dans laquelle la population acquiert des connaissances et compétences de haut niveau dans les pays. Dans l'enseignement tertiaire, des taux élevés d'accès et de scolarisation sont le signe qu'une main-d'œuvre hautement qualifiée se développe et s'entretient.

Graphique B4.1. Pourcentage et répartition des femmes parmi les nouveaux inscrits dans le tertiaire de cycle court, selon le domaine d'études (2018)



Lecture du graphique : En Norvège, le taux de premier accès au tertiaire de cycle court s'établit à 6 % et les femmes représentent 19 % des nouveaux inscrits à ce niveau d'enseignement. À ce niveau, 65 % des nouveaux inscrits ont opté pour des études en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM), 22 % en lettres et arts, 12 % dans le domaine des services et 1 % en commerce.

Remarque : Le pourcentage entre parenthèses représente le taux total de premier accès dans l'enseignement tertiaire de cycle court. Il permet d'observer la prépondérance de ces types de programme dans les systèmes d'éducation de chaque pays.

1. Tertiaire de cycle court : les données se rapportent uniquement à la Communauté flamande de Belgique.

2. Tous les domaines d'études comprennent les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage de femmes parmi les nouveaux inscrits (première inscription) dans des programmes tertiaires de cycle court en 2018.

Source : OCDE/ISU/Eurostat (2020), tableau B4.2. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques (<https://doi.org/10.1787/69096873-en>).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934163724>

Autres faits marquants

- L'enseignement tertiaire de cycle court relève en grande partie de la filière professionnelle, et il donne accès à des niveaux d'enseignement supérieurs dans la plupart des pays de l'OCDE.
- Dans l'enseignement tertiaire de cycle court, le taux d'accès moyen avant l'âge de 25 ans ne varie guère entre les hommes et les femmes dans les pays de l'OCDE. Les taux d'accès sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes dans la plupart des pays où les taux d'accès sont élevés dans l'enseignement tertiaire de cycle court (égaux ou supérieurs à 20 %).

Remarque

Les formations tertiaires de cycle court et les premiers masters de type long n'existent pas ou ne sont pas courants dans un certain nombre de systèmes d'éducation. Sont inclus dans les analyses présentées ici des pays où les formations de cycle court, pour la plupart professionnelles, constituent une part minime du système d'éducation pour exposer la diversité de la filière professionnelle dans l'enseignement tertiaire dans les pays membres et partenaires de l'OCDE.

Analyse

Nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire

Dans les pays de l'OCDE, on estime qu'en moyenne, 49 % des jeunes (à l'exclusion des étudiants en mobilité internationale) entameront une première formation tertiaire avant l'âge de 25 ans si les taux actuels d'accès restent constants. Le taux de premier accès à l'enseignement tertiaire varie toutefois sensiblement entre les pays, selon le contexte national ainsi que la nature et l'importance des formations proposées. Le Chili et la Turquie comptent parmi les pays où le taux de premier accès à l'enseignement tertiaire est l'un des plus élevés de l'OCDE, essentiellement du fait du taux élevé qui s'observe dans l'enseignement de cycle court (voir le Tableau B4.1). À l'inverse, le taux de premier accès à l'enseignement tertiaire est le moins élevé de l'OCDE au Luxembourg, ce qui s'explique par le pourcentage très élevé de ressortissants nationaux en formation tertiaire à l'étranger (voir l'indicateur B6).

Parcours dans l'enseignement tertiaire

Dans un peu plus de la moitié des pays membres et partenaires de l'OCDE, les nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire ont le choix entre trois niveaux d'enseignement : l'enseignement de cycle court, la licence ou le premier master de type long. Dans l'enseignement tertiaire de cycle court (niveau 5 de la CITE), les formations durent en général entre deux et trois ans et visent à inculquer aux étudiants des compétences spécifiques à des professions, le plus souvent pour les préparer à entrer directement sur le marché du travail. La licence, ou formation équivalente (niveau 6 de la CITE) dure entre trois et quatre ans et est sanctionnée par un diplôme donnant accès au master, ou formation équivalente (niveau 7 de la CITE), un cursus de deuxième cycle (de un à deux ans), puis à un doctorat, ou formation équivalente (niveau 8 de la CITE). Le premier master de type long est accessible sans diplôme de licence et se classe au même niveau que le master de deuxième cycle (niveau 7 de la CITE) (OCDE/Eurostat/Institut de statistique de l'UNESCO, 2013^[1]).

Le niveau de l'enseignement tertiaire que les nouveaux inscrits (première inscription) choisissent détermine la durée de leurs études, les possibilités de poursuivre leur formation par la suite et les débouchés qu'ils auront sur le marché du travail une fois diplômés. La répartition de ces nouveaux inscrits entre les niveaux de l'enseignement tertiaire dépend de l'existence des cursus, de leur capacité d'accueil et de leurs conditions d'accès dans le système national d'éducation. Le niveau d'enseignement des cursus tertiaires peut être difficile à établir d'autant qu'il est possible de combiner les cursus et de transférer les crédits obtenus d'un cursus à l'autre.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, plus de trois quarts des nouveaux inscrits (première inscription) dans l'enseignement tertiaire ont entamé une licence en 2018. Toutefois, l'importance de la licence dans l'enseignement tertiaire varie fortement entre les pays. Plus de 90 % des nouveaux inscrits (première inscription) dans l'enseignement tertiaire optent pour une licence en Belgique, en Estonie, en Finlande, en Grèce, en Inde, en Lituanie, au Mexique, aux Pays-Bas, en République slovaque et en République tchèque. Dans d'autres pays, les nouveaux inscrits (première inscription) se répartissent de façon plus uniforme entre les différents niveaux de l'enseignement tertiaire. Ainsi, plus d'un tiers des nouveaux inscrits (première inscription) choisissent une formation tertiaire de cycle court en Arabie saoudite, en Autriche, au Chili, en Colombie, en Espagne, aux États-Unis, en Fédération de Russie, au Japon, en République populaire de Chine et en Turquie, soit plus du double de la moyenne de l'OCDE (17 %) (voir le Graphique B4.2).

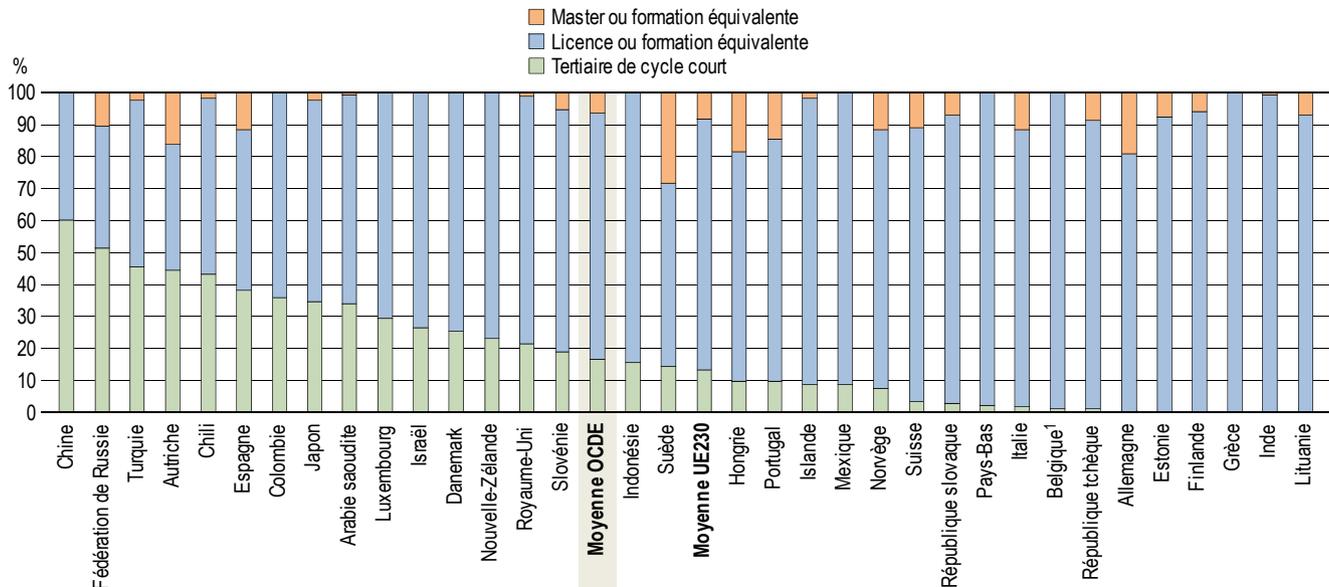
Ces formations de cycle court présentent des avantages, mais elles n'existent pas dans tous les pays et lorsqu'elles existent, elles ne sont pas toujours très attractives aux yeux des étudiants. Dans 12 des pays membres et partenaires de l'OCDE qui proposent des formations tertiaires de cycle court, moins de 10 % des nouveaux inscrits (première inscription) dans l'enseignement tertiaire optent pour ce type de formation (voir le Graphique B4.2). Le master est la voie d'accès la moins courante à l'enseignement tertiaire. En moyenne, dans les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, 6 % des nouveaux inscrits (première inscription) dans l'enseignement tertiaire optent pour un master ; ce pourcentage n'est supérieur à 15 % qu'en Allemagne, en Autriche, en Hongrie et en Suède. En master, les cursus sont hautement spécialisés dans des domaines tels que la médecine et la dentisterie et, dans certains cas, le droit et l'ingénierie (OCDE/Eurostat/Institut de statistique de l'UNESCO, 2016^[2]). Dans la plupart des pays, la majorité des nouveaux inscrits (première inscription) en master optent pour un premier master de type long. Au Royaume-Uni, où les premiers masters de type long n'existent pas, la grande majorité des nouveaux inscrits (première inscription) en master ont été admis compte tenu de leur expérience professionnelle plutôt que de leur diplôme.

Profil des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire

Sous l'angle économique, l'entrée tardive dans l'enseignement tertiaire peut être coûteuse pour les pouvoirs publics, car des jeunes reportent leur entrée dans la vie active et, donc, le moment où ils sont en mesure de commencer à contribuer financièrement à la vie de la société (voir l'indicateur A5). Dans les pays de l'OCDE, les nouveaux inscrits (première

inscription) sont âgés de 22 ans en moyenne selon les chiffres de 2018. L'âge moyen à l'entrée dans l'enseignement tertiaire varie toutefois sensiblement entre les pays : il est inférieur à 20 ans en Belgique et au Japon, mais supérieur à 24 ans au Danemark, en Suède et en Suisse (voir le Tableau B4.1).

Graphique B4.2. Répartition des nouveaux inscrits (première inscription) dans le tertiaire (2018)



1. Tertiaire de cycle court : les données se rapportent uniquement à la Communauté flamande de Belgique.

Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage de nouveaux inscrits (première inscription) dans des programmes tertiaires de cycle court.

Source : OCDE/ISU/Eurostat (2020), tableau B4.1. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques (<https://doi.org/10.1787/69096873-en>).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934163743>

L'âge moyen peut occulter de grandes différences dans la pyramide des âges des nouveaux inscrits (première inscription) dans l'enseignement tertiaire. Les nouveaux inscrits ont en moyenne 22 ans dans 10 pays de l'OCDE, mais le pourcentage de ceux âgés de moins de 25 ans varie sensiblement entre ces pays, de 87 % en Pologne et en République tchèque à 74 % en Colombie. Il reste que l'âge moyen et le pourcentage de nouveaux inscrits de moins de 25 ans concordent assez bien dans les pays de l'OCDE. Ce pourcentage frôle les 100 % au Japon, qui compte parmi les pays où l'âge moyen (18 ans) est le moins élevé, mais atteint 66 % en Suède, qui compte parmi ceux où l'âge moyen (25 ans) est le plus élevé (voir le Tableau B4.1).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer les différences d'âge dans l'effectif de nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire. Des facteurs structurels, tels que les procédures d'admission, l'âge typique d'obtention du diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et la perception culturelle de la valeur de l'expérience professionnelle ou des expériences personnelles en dehors des études, peuvent expliquer les différences d'âge moyen à l'entrée dans l'enseignement tertiaire entre les pays. Il est de tradition d'entamer des études tertiaires dès la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Cet usage reste courant dans de nombreux cas. Dans quelques pays toutefois, moins de 25 % des étudiants en licence se sont inscrits dès la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir l'encadré B4.1 dans (OCDE, 2019^[31])). C'est par exemple le cas en Israël, où le service militaire est obligatoire. L'entrée tardive dans l'enseignement tertiaire peut s'expliquer par des obstacles à l'accès de ce niveau d'enseignement, par exemple des critères sélectifs d'admission ou le *numerus clausus* (un quota défini de candidats admissibles par établissement d'enseignement). En Finlande et en Suède, l'admission dans de nombreux cursus et domaines d'études est réglementée et plus de 60 % des candidats ne sont pas admis (voir l'indicateur D6 dans (OCDE, 2019^[31])). Des effectifs de nouveaux inscrits d'âge très différent peuvent aussi s'expliquer par l'existence de programmes dits de « seconde chance » et de programmes d'apprentissage tout au long de la vie qui sont caractéristiques de systèmes plus souples où il est autorisé de reprendre des études. Ils peuvent aussi s'expliquer par la difficulté de financer les coûts privés associés à l'enseignement supérieur.

Les pays où les étudiants sont en moyenne plus jeunes au début de leurs études tertiaires sont aussi ceux où il est d'usage de commencer ces études dès la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans certains pays, comme aux Pays-Bas, le processus d'inscription est moins ardu, car le régime d'admission est ouvert. Dans d'autres pays, davantage de jeunes

ont tendance à entamer leurs études tertiaires dès la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire grâce aux politiques de développement de l'enseignement tertiaire et à une culture valorisant fortement les résultats académiques. Au Japon par exemple, l'augmentation de la capacité d'accueil de l'enseignement tertiaire depuis les années 1970 et les politiques visant spécifiquement à promouvoir ce niveau d'enseignement adoptées dans le cadre de la stratégie de revitalisation du Japon ont entraîné une augmentation des taux de scolarisation en dépit d'un régime sélectif d'admission (OCDE, 2009⁽⁴⁾).

Le niveau d'enseignement choisi à l'entrée dans l'enseignement tertiaire et le profil des étudiants que chaque niveau d'enseignement tend à attirer influent aussi sur l'âge moyen des nouveaux inscrits. Les jeunes ont tendance à entamer une licence ou un premier master de type long dès la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, tandis que les adultes plus âgés tendent à s'orienter vers une formation tertiaire de cycle court, parfois après une incursion sur le marché du travail. La Belgique et les Pays-Bas, où 98-99 % des nouveaux inscrits optent pour une licence, comptent sans surprise parmi les pays où l'âge moyen est le moins élevé.

La mobilité internationale des étudiants a fortement augmenté au cours des deux dernières décennies. L'accroissement de la demande de profils tertiaires de qualité dans le monde ainsi que les politiques visant à promouvoir la mobilité des étudiants dans des régions (en Europe, par exemple) ou à soutenir les étudiants qui suivent à l'étranger des formations dans des domaines d'études d'une grande importance pour leur pays ont dopé la croissance de la mobilité internationale des étudiants. Dans les pays européens par exemple, le Programme Erasmus (Programme d'action communautaire en matière de mobilité des étudiants) joue un rôle important dans la mobilité des étudiants, quel que soit le niveau d'enseignement choisi à l'entrée dans l'enseignement tertiaire. Les étudiants en mobilité internationale sont une autre source de recettes pour les établissements d'enseignement et contribuent à l'économie de leur pays d'accueil. Au-delà des avantages économiques, les interactions entre les étudiants nationaux et les étudiants en mobilité internationale promeuvent la compréhension mutuelle (dans le domaine de la culture, de la politique, de la religion, de l'appartenance ethnique et de la vision du monde) et le dialogue, deux atouts essentiels pour évoluer dans une économie de plus en plus mondialisée (voir l'indicateur B6). En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 10 % des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire sont en mobilité internationale selon les chiffres de 2018. Certains pays réussissent mieux que d'autres à attirer les étudiants en mobilité internationale. Le pourcentage d'étudiants en mobilité internationale dans l'effectif de nouveaux inscrits en formation tertiaire ne représente pas plus de 1 % au Chili, en Colombie et au Mexique, mais atteint 22-23 % en Autriche, en Hongrie et au Luxembourg et même 31 % en Nouvelle-Zélande (voir le Tableau B4.1).

L'égalité des chances entre les sexes à l'admission dans l'enseignement tertiaire peut contribuer à une croissance plus forte et plus inclusive, car elle améliore le niveau global du capital humain et de la productivité des travailleurs (OCDE, 2011⁽⁵⁾). Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'entamer des études tertiaires avant l'âge de 25 ans dans tous les pays de l'OCDE. Dans les pays de l'OCDE, le pourcentage de nouveaux inscrits (première inscription) dans l'enseignement tertiaire avant l'âge de 25 ans (à l'exclusion des étudiants en mobilité internationale) s'établit en moyenne à 55 % chez les femmes, contre 44 % chez les hommes, selon les chiffres de 2018. La différence favorable aux femmes est inférieure à 2 points de pourcentage au Luxembourg et au Mexique, mais égale ou supérieure à 18 points de pourcentage en Islande, en Nouvelle-Zélande et en République tchèque (voir le Tableau B4.1).

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 54 % des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire sont des femmes. Les hommes sont particulièrement sous-représentés dans certains pays, par exemple en Islande, en République tchèque et en Suède, où les femmes représentent entre 58 % et 60 % des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire. En revanche, les femmes sont principalement sous-représentées dans quelques pays du G20 qui ne sont pas membres de l'OCDE et dont les données sont disponibles. Elles représentent entre 45 % et 47 % de l'effectif de nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire en Arabie saoudite et en Inde (voir le Tableau B4.1).

Enseignement tertiaire de cycle court

Les formations tertiaires de cycle court sont souvent destinées à enseigner aux étudiants des connaissances, aptitudes et compétences professionnelles. En général, les cours sont pratiques et axés sur une profession et préparent les étudiants à entrer directement dans la vie active. La plupart des formations de ce niveau relèvent donc de la filière professionnelle. Certaines d'entre elles ne relèvent de la filière générale qu'en Australie, en Islande, au Japon, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Suède (voir l'indicateur B7).

Les formations de cycle court ont le mérite de permettre à la fois aux étudiants de suivre des études supérieures à un prix raisonnable (les coûts directs et indirects sont moins élevés dans un cursus de deux ans que de quatre ans ; voir l'indicateur A5) et d'obtenir une qualification immédiatement valorisable sur le marché du travail, mais elles n'existent pas dans tous les pays. Les taux d'emploi des diplômés de l'enseignement tertiaire sont moins élevés après une formation de cycle court qu'après une licence, ou formation équivalente, dans la plupart des pays. Échappent toutefois à ce constat les pays où l'enseignement tertiaire de cycle court est important. Les taux d'emploi sont par exemple légèrement plus élevés après une formation tertiaire de cycle court qu'après une licence en Autriche, en Corée et au Danemark voir l'indicateur A3). Dans ces pays, le taux d'accès à l'enseignement tertiaire de cycle court avant l'âge de 25 ans (calculé compte tenu des

étudiants en mobilité internationale) est compris entre 12 % et 30 %, des taux supérieurs à la moyenne de l'OCDE (11 %). De même, la rémunération des travailleurs est plus élevée après une formation tertiaire de cycle court qu'après une licence en Autriche (voir l'indicateur A4).

En moyenne, l'enseignement de cycle court est, après la licence, le niveau d'enseignement qu'il est le plus courant de choisir à l'entrée dans l'enseignement tertiaire dans les pays de l'OCDE. Le taux d'accès dans l'enseignement tertiaire de cycle court avant l'âge de 25 ans (à l'exclusion des étudiants en mobilité internationale) est inférieur ou égal à 1 % en Allemagne, en Belgique, en Italie, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque et en Suisse, mais égal à 29-30 % en Autriche, au Chili et aux États-Unis. Selon les chiffres de 2018, c'est le niveau le plus souvent choisi à l'entrée dans l'enseignement tertiaire en Autriche, en Chine et en Fédération de Russie (voir le Graphique B4.2). Cela s'explique par la structure particulière des formations de ce niveau. En Autriche et en Fédération de Russie par exemple, les formations de cycle court chevauchent le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement tertiaire de cycle court, ce qui explique l'engouement qu'elles suscitent (voir le Tableau B4.2).

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 96 % des étudiants sont en filière professionnelle dans l'enseignement tertiaire de cycle court. Dans trois quarts environ des pays dont les données sont disponibles, 100 % des inscrits dans l'enseignement tertiaire de cycle court sont en filière professionnelle ; dans les autres pays, ce pourcentage est compris entre 50 % au Royaume-Uni et 96 % en Australie (voir l'indicateur B7).

Parcours au début et à la fin de l'enseignement tertiaire de cycle court

Les formations tertiaires de cycle court relèvent essentiellement de la filière professionnelle, mais n'attirent pas nécessairement plus les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire en filière professionnelle. Selon les chiffres de 2017, les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire en filière professionnelle constituent 21 % seulement de l'effectif de l'enseignement tertiaire de cycle court en France, contre 69 % en Norvège (voir le tableau B5.2 dans (OCDE, 2019^[3])). Les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire en filière professionnelle représentent entre 43 % et 60 % de l'effectif de l'enseignement tertiaire de cycle court au Chili, en Slovénie et en Suède (OCDE, 2019^[3]). Le pourcentage d'élèves en filière professionnelle dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire qui suivent une formation donnant directement accès à l'enseignement tertiaire varie entre les pays : il est nul en Norvège et en Suède, mais atteint 62 % en France, 70 % en Slovénie et même 100 % au Chili selon les chiffres de 2018. Ces différences renvoient aussi à la diversité des parcours qui s'offrent aux diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire en filière professionnelle désireux de faire des études tertiaires. En Suède, les élèves en filière professionnelle dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire peuvent suivre des cours supplémentaires en filière générale pour accéder à l'enseignement supérieur. Dans certains pays, l'accès à l'enseignement tertiaire est indirect et soumis à la réussite d'un niveau d'enseignement intermédiaire. En Hongrie par exemple, l'enseignement post-secondaire non tertiaire est la voie d'entrée dans l'enseignement tertiaire pour les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire en filière professionnelle (voir l'indicateur B7).

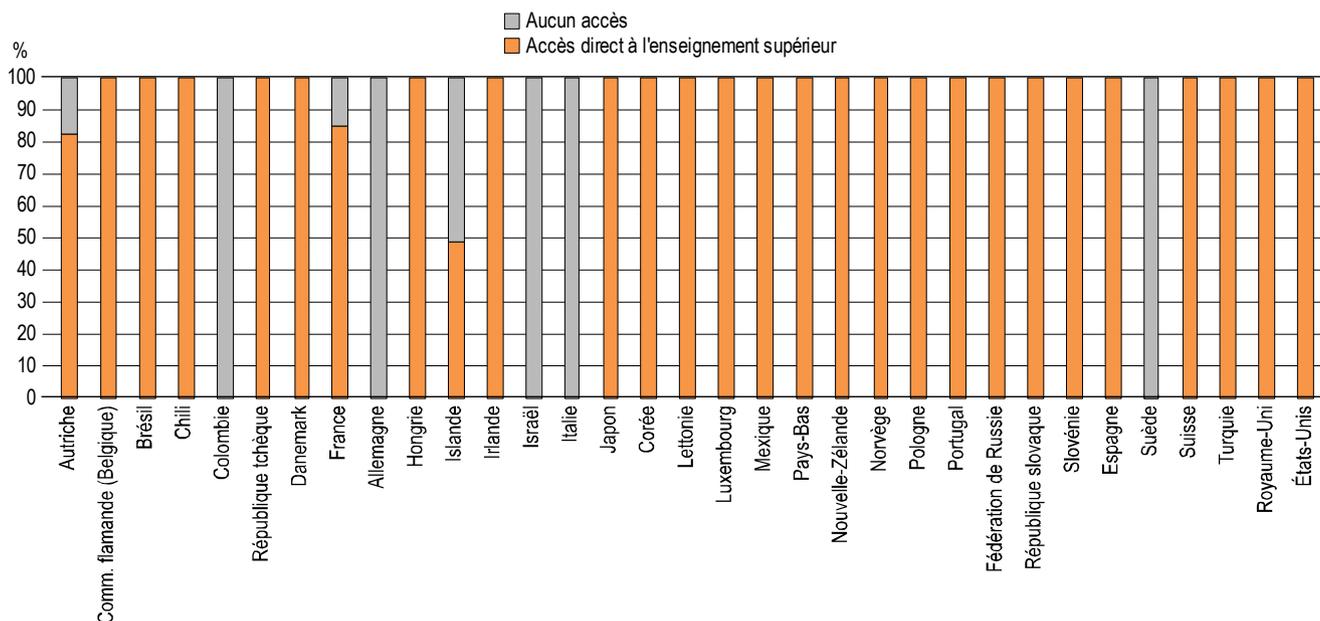
Les formations tertiaires de cycle court donnent accès à la licence et au master dans certains pays, mais pas dans d'autres, alors même qu'elles suffisent à la réussite de leur niveau d'enseignement (voir le Graphique B4.3). En Allemagne, en Colombie, en Israël, en Italie et en Suède, les diplômés de l'enseignement tertiaire de cycle court ne peuvent accéder directement à un niveau supérieur de l'enseignement tertiaire. En Colombie et en Israël, les formations de ce niveau s'adressent aux adultes désireux d'acquérir de nouvelles compétences. Les programmes dits de « seconde chance » permettent par exemple aux adultes qui n'ont pas acquis les qualifications dont ils ont besoin durant leur formation initiale de les acquérir par la suite. Ces programmes visent aussi à aider les sans-emploi à retrouver du travail le plus rapidement possible. Dans ces cas de figure, les parcours flexibles de l'enseignement tertiaire de cycle court vers des niveaux d'enseignement supérieurs ne sont pas vraiment nécessaires.

Dans plusieurs pays (en Autriche, en France et en Islande), certaines formations tertiaires de cycle court donnent accès à des niveaux d'enseignement supérieurs, mais d'autres n'y donnent pas accès. En Autriche par exemple, les formations dispensées en *Berufsbildende höhere Schule* donnent accès au niveau d'enseignement supérieur, contrairement à celles dispensées en *Meisterschule*, *Werkmeisterschule* et *Bauhandwerkerschule* qui n'y donnent pas accès. Dans certains pays, des formations déclarées insuffisantes pour la réussite d'un niveau d'enseignement donnent accès au niveau d'enseignement supérieur. En France par exemple, réussir une formation tertiaire de cycle court d'un an pourtant déclarée insuffisante pour réussir ce niveau d'enseignement permet d'accéder à une licence (souvent en filière professionnelle) la première année du cursus. Par contraste, réussir une formation tertiaire de cycle court d'une plus longue durée permet de commencer une licence à partir de la troisième année du cursus.

Les pays favorisent le développement de passerelles entre les premières études en filière professionnelle et des niveaux d'enseignement supérieurs. L'enseignement tertiaire permet aux étudiants d'acquérir les compétences requises pour répondre à la demande sur le marché du travail. Les travailleurs ayant des compétences qui ne sont généralement pas enseignées en filière générale dans l'enseignement tertiaire restent demandés, mais certains jeunes estiment l'enseignement

tertiaire sans attraits, trop long et trop incertain. L'enseignement tertiaire de cycle court en filière professionnelle répond aux besoins du marché du travail et aux attentes de ces jeunes. L'éducation et la formation professionnelles ont été conçues pour former les travailleurs pour la vie, mais l'évolution rapide de la demande sur le marché du travail qui s'explique par le progrès technologique, les nouvelles compétences requises dans de nombreuses professions et la disparition de certains postes et la création de nouveaux postes invitent l'enseignement tertiaire à plus de souplesse. Le développement de parcours probants sert de nombreux objectifs différents, par exemple améliorer la formation initiale en filière professionnelle qui répond aux aspirations des jeunes et tordre le cou aux idées préconçues associant la filière professionnelle à une voie de garage ; contribuer à répondre à la demande en hausse de profils plus compétents et plus qualifiés sur le marché du travail ; favoriser l'apprentissage tout au long de la vie ; éliminer les obstacles inutiles, par exemple la nécessité de revoir encore et encore les mêmes matières ; et améliorer l'équité grâce à des mesures visant à promouvoir l'accès de groupes plus défavorisés à des niveaux d'enseignement supérieurs (UNESCO-UNEVOC, 2017^[6]).

Graphique B4.3. Pourcentage d'étudiants suivant une formation tertiaire de cycle court, selon le niveau d'accès à l'enseignement supérieur (2018)



Les pays et économies sont classés par ordre alphabétique.

Source : OCDE/ISU/Eurostat (2020), questionnaires sur les cartographies de la CITE et enquête ad-hoc sur l'EFPP.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934163762>

De nombreux parcours scolaires sont en principe ouverts entre l'enseignement tertiaire de cycle court et les niveaux d'enseignement supérieurs (voir le Graphique B4.3), mais ils sont rarement empruntés (Musset et al., 2019^[7]). Les diplômés de ce niveau d'enseignement peuvent préférer entrer directement dans la vie active, soit pour des raisons financières, soit à cause des difficultés qu'ils éprouvent à obtenir que leur diplôme leur ouvre des niveaux d'enseignement supérieurs. Plusieurs pays ont engagé des réformes visant à faciliter la reconnaissance des crédits pour améliorer les parcours entre l'enseignement tertiaire de cycle court et les niveaux d'enseignement supérieurs. En Australie, par exemple, le cadre national de qualification (CAQ) définit les connaissances, compétences et attitudes requises à chaque niveau de formation et permet de suivre différents parcours entre l'enseignement post-secondaire en filière professionnelle et la licence. Les diplômés cumulent les crédits, unités de valeur ou années d'études, qui sont en pris en considération lorsqu'ils se portent candidats à des études à des niveaux d'enseignement supérieurs. Il apparaît toutefois que 9 % seulement des nouveaux inscrits en licence sont diplômés (en filière professionnelle) à un niveau inférieur d'enseignement en Australie (Field et Guez, 2018^[8]).

Plusieurs réformes ont été engagées pour diversifier l'offre de formations et améliorer l'attractivité des formations tertiaires de cycle court. Le Chili a par exemple adopté en 2016 la loi (n° 21.910) portant création de 15 nouveaux centres de formation professionnelle dans l'enseignement tertiaire, un par région, dans le but de faciliter l'accès des jeunes à la filière professionnelle sur tout le territoire. En Suède, les instituts supérieurs de formation (*yrkeshögskola*) sont en cours de développement et leur capacité d'accueil augmente. Cette réforme a été engagée en 2018 et se poursuivra jusqu'en 2022 : la capacité d'accueil en équivalents temps plein aura alors augmenté de 45 %. En Angleterre (Royaume-Uni), les employeurs

sont encouragés à investir dans la formation en apprentissage, car ils sont désormais responsables du financement de cette composante du système d'éducation. Israël a amélioré la réputation et la qualité des formations de technicien en ingénierie et a aligné ces formations sur la demande sur le marché du travail.

Profil des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire de cycle court

Dans les pays de l'OCDE, les nouveaux inscrits (première inscription) dans l'enseignement tertiaire de cycle court ont 25 ans en moyenne selon les chiffres de 2018. Toutefois, des écarts importants s'observent entre les pays. L'âge moyen est inférieur ou égal à 22 ans en Autriche, en Belgique, en Corée, au Costa Rica, en France, au Japon, au Luxembourg, au Mexique et au Portugal, mais égal ou supérieur à 28 ans au Danemark, en Irlande, en Islande, en Lettonie, en Nouvelle-Zélande, en Pologne, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse. L'âge moyen se reflète dans le pourcentage de nouveaux inscrits de moins de 25 ans, qui est supérieur à plus de 90% en Belgique, en Corée, en France, au Japon et au Mexique, mais inférieur à 35% en Islande, en Pologne, en Suède et en Suisse. Dans tous les pays sauf en Belgique, en France, en Israël, au Luxembourg et au Mexique, le pourcentage de nouveaux inscrits de moins de 25 ans est plus élevé en licence que dans l'enseignement tertiaire de cycle court (voir le Tableau B4.2 et le Tableau B4.3).

La variation de l'âge moyen des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire de cycle court dépend du profil des étudiants. Dans certains pays, des étudiants ne s'inscrivent qu'après avoir travaillé un temps. Même dans les pays où le deuxième cycle de l'enseignement secondaire donne directement accès à ce niveau d'enseignement, les étudiants sont systématiquement plus âgés, dans la mesure où ils tendent à être diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire en filière professionnelle, où les taux de réussite sont inférieurs à ceux de la filière générale (voir l'indicateur B3).

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les étudiants en mobilité internationale constituent selon les chiffres de 2018 5 % de l'effectif de nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire de cycle court, soit le pourcentage le moins élevé de tous les niveaux de l'enseignement tertiaire. Dans tous les pays, sauf au Chili, au Danemark, en Irlande, en Islande et en Italie, le pourcentage d'étudiants en mobilité internationale dans l'effectif de nouveaux inscrits est plus élevé en licence que dans l'enseignement tertiaire de cycle court (voir le Tableau B4.2 et le Tableau B4.3).

Le pourcentage d'étudiants en mobilité internationale dans l'effectif de nouveaux inscrits varie fortement aussi entre les pays : il est pratiquement nul en Allemagne, en Colombie, au Mexique, en Pologne, en Suède et en Suisse, mais atteint 18 % en Nouvelle-Zélande et 39 % en Islande. Comme les étudiants en formation tertiaire de cycle court tendent à être plus âgés que ceux inscrits dans d'autres formations tertiaires, ils sont plus susceptibles d'avoir des obligations familiales ou personnelles qui entravent leur mobilité internationale (Kirsch et Beernaert, 2011^[9]).

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, l'effectif de nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire de cycle court se répartit comme suit entre les grands domaines d'études selon les chiffres de 2018 : 27 % en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM) ; 25 % en commerce, en administration et en droit ; 15 % en santé et en protection sociale ; 13 % dans les services ; 11 % en lettres et arts ; les autres étudiants se répartissant entre d'autres domaines d'études : en éducation ; en agriculture, en sylviculture, en halieutique et en sciences vétérinaires ; et en sciences sociales, en journalisme et en information. Promouvoir les formations en rapport avec les STIM est une priorité dans de nombreux pays, car les compétences scientifiques et celles en rapport avec la résolution de problèmes et l'analyse quantitative sont essentielles dans l'économie imprévisible d'aujourd'hui qui est de plus en plus axée sur les mégadonnées et sont très demandées sur le marché du travail. En Autriche, au Chili, en Corée, en Espagne, en Israël et en Slovénie, où le pourcentage de nouveaux inscrits de moins de 25 ans dans l'enseignement tertiaire de cycle court varie entre 13 % (en Israël) et 31 % (au Chili), les STIM constituent le domaine d'études le plus important : le pourcentage de nouveaux inscrits est compris entre 27 % (au Chili) et 63 % (en Israël) (voir le Tableau B4.2).

La répartition des nouveaux inscrits selon les domaines d'études varie fortement entre les pays dans l'enseignement tertiaire de cycle court. Dans l'enseignement tertiaire de cycle court, les étudiants se concentrent dans un grand domaine d'études, à savoir la santé et la protection sociale en Belgique et en Pologne et les lettres et arts en République tchèque, trois pays où le taux d'accès à ce niveau d'enseignement avant l'âge de 25 ans est inférieur ou égal à 1 %. À l'inverse, ils ont le choix entre plusieurs domaines d'études en Allemagne, en Italie, en Islande, en République slovaque et en Suisse où le taux d'accès à l'enseignement tertiaire de cycle court est également inférieur ou égal à 1 % (voir le Graphique B4.1).

En moyenne, 53 % des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire de cycle court sont des femmes dans les pays de l'OCDE. Dans certains pays, les hommes sont particulièrement sous-représentés à ce niveau d'enseignement. Les femmes constituent par exemple entre 65 % et 86 % des nouveaux inscrits en Belgique, en Pologne, en République slovaque et en République tchèque. À l'inverse, ce sont les femmes qui sont particulièrement sous-représentées en Arabie saoudite, en Italie, au Mexique, en Norvège, au Portugal et en Slovénie : elles ne constituent qu'entre 19 % et 40 % de l'effectif de nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire de cycle court (voir le Tableau B4.2).

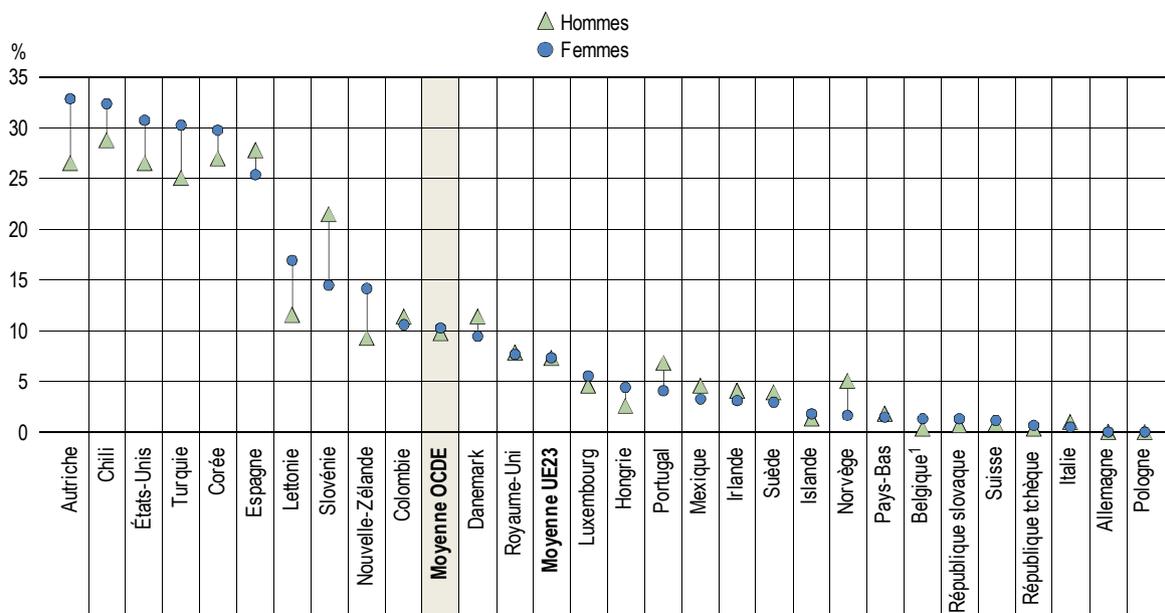
La variation du pourcentage de femmes dans l'effectif de nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire de cycle court s'explique dans certains cas par les domaines d'études dominants. Les femmes sont sous-représentées dans les STIM, alors

qu'elles ont tendance à être surreprésentées dans la santé et la protection sociale (OCDE, 2019^[3]). Le pourcentage de femmes dans l'effectif de nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire de cycle court tous domaines d'études confondus tend donc à être moins élevé lorsque les formations en STIM constituent une plus grande part des formations à ce niveau d'enseignement. Au Mexique, en Norvège, au Portugal et en Slovénie (où les taux d'accès varient entre 4 % et 23 %), les STIM représentent une grande part des formations de ce niveau d'enseignement et le pourcentage de femmes dans l'effectif de nouveaux inscrits est le moins élevé (moins de 40 %) (voir le Graphique B4.1). Les étudiants choisissent leur domaine d'études en fonction des débouchés sur le marché du travail et de leurs aspirations après leur formation. Que les femmes soient sous-représentées dans certains domaines d'études peut en partie s'expliquer par le fait qu'elles craignent de n'avoir pas autant de débouchés que les hommes une fois leurs études finies.

Dans l'enseignement tertiaire, le degré de parité est plus élevé en cycle court qu'aux autres niveaux de l'enseignement tertiaire dans les pays de l'OCDE. Selon les chiffres de 2018, en moyenne dans les pays de l'OCDE, le taux d'accès (à l'exclusion des étudiants en mobilité internationale) des femmes est identique à celui des hommes dans l'enseignement tertiaire de cycle court (10 %), mais est nettement plus élevé en licence (49 %, contre 38 %). La situation varie cependant sensiblement entre les pays. Dans l'enseignement tertiaire de cycle court, la différence de taux d'accès est favorable aux hommes, de l'ordre de 3 à 7 points de points de pourcentage, en Norvège, au Portugal et en Slovénie, mais favorable aux femmes, de l'ordre de 5 à 6 points de pourcentage, en Autriche, en Lettonie, en Nouvelle-Zélande et en Turquie. Dans les pays où le taux d'accès est élevé dans l'enseignement tertiaire de cycle court, le taux d'accès avant l'âge de 25 ans tend à être plus élevé chez les femmes que chez les hommes (voir le Graphique B4.4).

Graphique B4.4. Taux d'accès au tertiaire de cycle court des nouveaux inscrits de moins de 25 ans, selon le sexe (2018)

Hors étudiants internationaux



1. Tertiaire de cycle court : les données se rapportent uniquement à la Communauté flamande de Belgique.

Les pays sont classés par ordre décroissant du taux d'accès à l'enseignement tertiaire de cycle court pour les femmes de moins de 25 ans (à l'exclusion des étudiantes en mobilité internationale).

Source : OCDE/ISU/Eurostat (2020), tableau B4.2. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques (<https://doi.org/10.1787/69096873-en>).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934163781>

Licence, master et doctorat

La licence est la principale porte d'entrée de l'enseignement tertiaire. C'est en effet par la licence qu'en moyenne, 77 % des nouveaux inscrits accèdent à l'enseignement tertiaire dans les pays de l'OCDE. La licence est la seule voie d'accès à l'enseignement tertiaire en Grèce et en Inde, où 100 % des nouveaux inscrits sont en licence.

Dans les pays de l'OCDE et abstraction faite des étudiants en mobilité internationale, le taux d'accès s'établit en moyenne à 44 % en licence, à 14 % en master et à 1 % seulement en doctorat. Le doctorat, qui est la voie royale vers un poste dans la recherche académique, accuse un taux d'accès peu élevé, qui s'explique par l'investissement important que ce niveau d'enseignement implique de la part tant des doctorants que des pouvoirs publics. De plus, le taux d'emploi des diplômés de l'enseignement tertiaire reste moins élevé après un doctorat qu'après un master dans certains pays. Toutefois, ces niveaux de formation restent très demandés et l'investissement initial procure un rendement attractif. Le coût annuel moyen de ces formations est similaire à celui enregistré en licence dans plus de la moitié des pays de l'OCDE, mais les diplômés gagnent en moyenne 32 % de plus (OCDE, 2019^[3]).

Profil des nouveaux inscrits en licence, en master et en doctorat

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 84 % des nouveaux inscrits en licence, ou formation équivalente, ont moins de 25 ans. Ce pourcentage varie : il est supérieur à 96 % en Belgique, en Corée et au Japon, mais est de l'ordre de 68-69 % en Israël, en Suède et en Suisse (voir le Tableau B4.3). La variation du pourcentage de nouveaux inscrits de moins de 25 ans s'explique par la possibilité de reprendre des études à l'âge adulte et les critères d'admission sélectifs en licence. Il est de tradition d'entamer une licence dès la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Cet usage reste courant dans de nombreux pays. Dans certains pays toutefois, l'inscription dans l'enseignement tertiaire intervient plus tard (voir la section sur les nouveaux inscrits ci-dessus).

En moyenne, le pourcentage de nouveaux inscrits âgés de moins de 30 ans s'établit à 74 % en master et à 58 % en doctorat dans les pays de l'OCDE. Le master permet d'acquérir des compétences directement valorisables sur le marché du travail, mais c'est aussi dans de nombreux pays un passage obligé pour accéder à des programmes de recherche de haut niveau, en doctorat par exemple. Il est intéressant de constater qu'en Irlande et au Luxembourg, le pourcentage de nouveaux inscrits de moins de 30 ans est plus élevé en doctorat qu'en master (voir le Tableau B4.2).

Le pourcentage d'étudiants en mobilité internationale augmente avec le niveau d'enseignement dans l'ensemble, mais les tendances varient entre les pays. En moyenne, le pourcentage d'étudiants en mobilité internationale dans l'effectif de nouveaux inscrits s'établit à 9 % en licence, à 21 % en master et à 29 % en doctorat dans les pays de l'OCDE. Les nouveaux inscrits tendent à être plus mobiles en master qu'en licence dans tous les pays, sauf en Grèce et en République slovaque, où le pourcentage d'étudiants en mobilité internationale est légèrement plus élevé en licence qu'en master. Les nouveaux inscrits tendent également à être plus mobiles en doctorat qu'en master dans l'ensemble, mais les tendances varient entre les pays. Le pourcentage d'étudiants en mobilité internationale dans l'effectif de nouveaux inscrits est plus élevé en doctorat qu'en master, dans une mesure comprise entre 20 points de pourcentage et près de 40 points de pourcentage, en Belgique, en Islande, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, au Portugal, en Suède et en Suisse. La différence est revanche minimale (moins d'un point de pourcentage) en Espagne, en Grèce et au Royaume-Uni. Le pourcentage d'étudiants en mobilité internationale dans l'effectif de nouveaux inscrits est moins élevé en doctorat qu'en master, dans une mesure comprise entre 3 points de pourcentage et près de 20 points de pourcentage, en Allemagne, en Australie, en Lettonie et en Lituanie. Le doctorat requiert un investissement important tant de la part des doctorants que des pouvoirs publics et certains pays peuvent préférer se concentrer sur la mobilité des étudiants en master. Le pourcentage d'étudiants en mobilité internationale compte parmi les moins élevés en doctorat en Allemagne, en Lettonie et en Lituanie, mais est le deuxième le plus élevé en master en Australie (voir le Tableau B4.2).

Les pays anglophones sont les destinations les plus prisées par les étudiants en mobilité internationale (voir l'indicateur B6), mais certains pays non anglophones se distinguent par le fait que leur effectif de nouveaux inscrits est constitué pour plus de moitié par des étudiants en mobilité internationale en master (au Luxembourg) et en doctorat (en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Suisse) (voir le Tableau B4.3). Certains pays ont adopté des programmes ou modifié leur politique de financement pour attirer des étudiants en mobilité internationale à ces niveaux d'enseignement, qui leur permettent d'être à la pointe de la recherche et de l'innovation.

Dans les pays de l'OCDE et abstraction faite des étudiants en mobilité internationale, le taux d'accès des femmes est en moyenne supérieur à celui des hommes en licence, en master et en doctorat, mais dans une mesure qui diminue de niveau en niveau. En licence, ou formation équivalente, le taux d'accès avant l'âge typique de 25 ans s'élève à 49 % chez les femmes, mais à 38 % seulement chez les hommes. En licence, le taux d'accès des femmes est supérieur à celui des hommes dans tous les pays, mais la différence entre les sexes varie sensiblement : elle est inférieure ou égale à 3 points de pourcentage au Luxembourg, au Mexique et en Turquie, mais est de l'ordre de 21-22 points de pourcentage en Australie et en Israël. En master, le taux d'accès avant l'âge typique de 30 ans s'établit en moyenne à 17 % chez les femmes, mais à 11 % seulement chez les hommes dans les pays de l'OCDE. Le taux d'accès des femmes est supérieur à celui des hommes dans tous les pays dont les données sont disponibles, sauf en Turquie. En doctorat, le taux d'accès (avant l'âge typique de 30 ans) est pratiquement équivalent entre les femmes et les hommes : 1 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. La différence de taux entre les sexes est de l'ordre de 0.5 point de pourcentage en doctorat dans les pays de l'OCDE (voir le Tableau B4.3).

Définitions

Le **taux d'accès** est la somme des taux d'accès par âge qui sont calculés comme suit : le nombre de nouveaux inscrits avant un âge donné au niveau d'enseignement considéré est divisé par l'effectif total de la population de cet âge. Le taux d'accès peut être calculé compte tenu et abstraction faite des étudiants en mobilité internationale dans le numérateur du taux d'accès par âge.

Le **taux de premier accès à l'enseignement tertiaire** est une estimation de la probabilité qu'ont les jeunes d'entamer une première formation tertiaire avant un âge donné si les taux actuels d'accès se maintiennent à l'avenir. Le taux d'accès peut être calculé compte tenu et abstraction faite des étudiants en mobilité internationale dans le numérateur du taux d'accès par âge.

Le **taux d'accès à l'enseignement tertiaire en licence, en master et en doctorat** est une estimation de la probabilité qu'ont les jeunes d'entamer une formation tertiaire de ce niveau avant un âge donné. Le taux d'accès peut être calculé compte tenu et abstraction faite des étudiants en mobilité internationale dans le numérateur du taux d'accès par âge.

Par **nouveaux inscrits (première inscription) dans l'enseignement tertiaire**, on entend les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans l'enseignement tertiaire, sans avoir suivi de formation à tout autre niveau de l'enseignement tertiaire auparavant. Ces nouveaux inscrits peuvent entamer leurs études à différents niveaux de l'enseignement tertiaire : en formation de cycle court (niveau 5 de la CITE), en licence (niveau 6 de la CITE) ou en master (niveau 7 de la CITE). Les **nouveaux inscrits en master (première inscription)** sont pour la plupart ceux qui s'inscrivent en premier master de type long et, dans certains cas, ceux qui s'inscrivent dans un cursus du niveau 7 de la CITE insuffisant pour être sanctionné par un diplôme certifiant la réussite totale ou partielle de ce niveau et les candidats admis en master après validation de leur expérience.

Les **étudiants en mobilité internationale** sont ceux qui ont quitté leur pays d'origine pour se rendre dans un autre pays dans l'intention d'y suivre des études.

Les **premiers masters de type long** sont les cursus du niveau 7 de la CITE d'une durée de cinq à sept ans sanctionnés par un premier diplôme, dont le contenu des cours est d'une complexité équivalente aux autres masters. Ils concernent des domaines hautement spécialisés, tels que la médecine et la dentisterie et, dans certains cas, le droit et l'ingénierie.

Par **nouveaux inscrits dans un niveau de l'enseignement tertiaire**, on entend les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans un niveau de l'enseignement tertiaire, mais qui peuvent avoir réussi une formation d'un autre niveau de l'enseignement tertiaire auparavant.

Méthodologie

Sauf mention contraire, les taux d'accès sont nets (ils correspondent à la somme des taux d'accès par âge) jusqu'à un certain âge. Le taux net d'accès à un âge donné est calculé comme suit : le nombre de nouveaux inscrits (première inscription) de cet âge dans chaque type de formation tertiaire est divisé par l'effectif total de la population du même âge. La somme des taux nets d'accès correspond à la somme des taux d'accès à chaque âge, jusqu'à un certain âge. Le taux d'accès est une estimation de la probabilité d'entamer des études tertiaires pour la première fois avant un âge donné si les tendances actuelles se maintiennent. Par âge donné, on entend le fait d'être âgé au plus de l'âge typique de l'accès à l'enseignement tertiaire. L'âge de 25 ans est considéré comme l'âge maximal d'accès à l'enseignement tertiaire de cycle court, à une licence ou à une première formation tertiaire. En master et en doctorat, l'âge de 30 ans est considéré comme l'âge maximal d'accès.

Les taux bruts d'accès sont utilisés en l'absence de données par groupe d'âge et dans l'hypothèse où l'âge moyen d'accès est très inférieur à celui retenu dans cet indicateur. Dans ce cas, le nombre de nouveaux inscrits dont l'âge est inconnu est divisé par la population ayant l'âge typique d'accès (voir l'annexe 1).

L'âge moyen des étudiants est calculé à la date du 1^{er} janvier dans les pays où l'année académique débute au deuxième semestre de l'année civile et à la date du 1^{er} juillet dans ceux où elle débute au premier semestre. Par voie de conséquence, l'âge moyen peut être biaisé de 6 mois au plus, à la hausse chez les nouveaux inscrits et à la baisse chez les diplômés à l'issue d'un premier cursus.

Les taux d'accès sont sensibles aux changements intervenus dans le système d'éducation, par exemple l'introduction de nouvelles formations ou l'afflux d'étudiants en mobilité internationale. Les taux d'accès peuvent être très élevés en cas d'afflux imprévus d'inscrits. Cet indicateur rend également compte du pourcentage de nouveaux inscrits sous l'âge maximal afin de fournir des informations contextuelles sur la pertinence de l'âge maximal dans chaque pays.

Les étudiants en mobilité internationale représentent une part importante de l'effectif total d'étudiants dans certains pays ; ils peuvent gonfler artificiellement le pourcentage de jeunes d'aujourd'hui qui entameront vraisemblablement une formation

tertiaire. Les estimations des pourcentages de nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire compte tenu des étudiants en mobilité internationale varient fortement.

Voir le *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation* (OCDE, 2019^[10]) pour de plus amples informations. Voir les notes spécifiques aux pays à l'annexe 3 (<https://doi.org/10.1787/69096873-en>).

Source

Les données se rapportent à l'année académique 2017/18 et proviennent de l'exercice UNESCO-ISU/OCDE/Eurostat de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2019. Les données de certains pays portent sur une autre année académique. Voir l'annexe A3 (<https://doi.org/10.1787/69096873-en>) pour de plus amples informations.

Références

- Field, S. et A. Guez (2018), *Pathways of Progression: Linking Technical and Vocational Education and Training with Post-Secondary Education*, Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000265943>. [8]
- Kirsch, M. et Y. Beernaert (2011), *Short Cycle Higher Education in Europe, Level 5: The Missing Link*, European Association of Institutions in Higher Education (EURASHE), https://www.eurashe.eu/library/modernising-phe/L5_report_SCHE_in_Europe_full_report_Jan2011.pdf. [9]
- Musset, P. et al. (2019), *Vocational Education and Training in Estonia*, OECD Reviews of Vocational Education and Training, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/g2g9fac9-en>. [7]
- OCDE (2019), *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation 2018 : Concepts, normes, définitions et classifications*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264305380-fr>. [10]
- OCDE (2019), *Regards sur l'éducation 2019 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/6bcf6dc9-fr>. [3]
- OCDE (2011), *Report on the Gender Initiative: Gender Equality in Education, Employment and Entrepreneurship*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/education/48111145.pdf>. [5]
- OCDE (2009), *OECD Reviews of Tertiary Education: Japan 2009*, OECD Reviews of Tertiary Education, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264039322-en>. [4]
- OCDE/Eurostat/Institut de statistique de l'UNESCO (2016), *Guide opérationnel CITE 2011 : Directives pour la classification des programmes éducatifs nationaux et des certifications correspondantes*, Institut de statistique de l'UNESCO, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264248823-fr>. [2]
- OCDE/Eurostat/Institut de statistique de l'UNESCO (2013), *Classification internationale type de l'éducation : CITE 2011*, <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/international-standard-classification-of-education-isced-2011-fr.pdf>. [1]
- UNESCO-UNEVOC (2017), *Virtual Conference Report on Pathways Between TVET and Further Education*, UNESCO-UNEVOC International Centre, Bonn, https://unevoc.unesco.org/up/VC_synthesis_19_en_2.pdf. [6]

Tableaux de l'indicateur B4

Tableau B4.1 Taux d'accès et profil des nouveaux inscrits (première inscription) dans le tertiaire (2018)

Tableau B4.2 Taux d'accès et profil des nouveaux inscrits dans le tertiaire de cycle court (2018)

Tableau B4.3 Taux d'accès et profil des nouveaux inscrits en licence, master et doctorat (2018)

Date butoir pour les données : 19 juillet 2020. Les mises à jour peuvent être consultées en ligne (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-data-en>). D'autres données désagrégées sont également disponibles dans la Base de données de *Regards sur l'éducation* (<http://stats.oecd.org/>).

StatLink : <https://doi.org/10.1787/888934163648>

Tableau B4.1. Taux d'accès et profil des nouveaux inscrits (première inscription) dans le tertiaire (2018)

	Pourcentage de femmes parmi les nouveaux inscrits	Pourcentage de nouveaux inscrits de moins de 25 ans	Âge moyen des nouveaux inscrits	Pourcentage d'étudiants en mobilité internationale parmi les nouveaux inscrits	Pourcentage de nouveaux inscrits par niveau d'enseignement			Taux de premier accès au tertiaire pour les étudiants de moins de 25 ans			
					Tertiaire de cycle court	Licence ou formation équivalente	Master ou formation équivalente	À l'exclusion des étudiants en mobilité internationale			Total
								Total	Hommes	Femmes	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
OCDE											
Pays											
Australie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Autriche	53	80	22	23	44	40	16	48	41	55	58
Belgique ¹	56	96	19	9	1	99	a	62	55	71	68
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	54	82	22	1	44	55	2	71	65	77	71
Colombie	51	74	22	0	36	64	a	32	30	34	32
Costa Rica	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
République tchèque	58	87	22	13	1	91	8	49	40	58	57
Danemark	55	74	25	8	25	75	0	53	46	60	58
Estonie	56	82	23	11	a	93	7	42	36	49	47
Finlande	53	77	23	10	a	94	6	43	40	47	47
France	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Allemagne	52	84	22	13	0	81	19	45	40	50	52
Grèce	56	88	21	5	a	100	a	40	33	47	42
Hongrie	55	88	21	22	9	72	18	32	28	37	40
Islande	60	74	24	12	8	90	2	43	34	53	47
Irlande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Israël	57	71	24	m	27	73	a	m	m	m	45
Italie	55	94	20	6	2	87	11	46	39	53	48
Japon	51	99	18	m	35	63	2	m	m	m	73
Corée	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Lettonie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Lituanie	52	88	21	6	a	93	7	63	58	69	67
Luxembourg	54	86	23	21	29	71	a	15	13	17	19
Mexique	51	88	21	0	8	92	a	45	44	46	45
Pays-Bas	52	94	20	15	2	98	a	53	50	56	62
Nouvelle-Zélande	57	75	23	31	23	77	a	48	39	58	66
Norvège	54	85	22	2	7	81	11	57	49	66	57
Pologne	54	87	22	4	m	m	m	67	59	76	70
Portugal	54	92	20	6	9	77	14	56	50	62	60
République slovaque	57	85	22	11	2	91	7	41	34	48	45
Slovénie	53	93	20	5	19	76	5	66	59	73	70
Espagne	53	81	22	7	38	50	12	65	59	71	67
Suède	58	66	25	13	14	58	28	41	33	50	46
Suisse	50	67	25	17	4	86	11	40	36	45	48
Turquie	51	73	23	2	46	52	2	67	63	71	69
Royaume-Uni	56	81	22	11	21	78	1	54	48	61	63
États-Unis	54	94	20	4	47	53	a	44	40	48	46
Moyenne OCDE	54	83	22	10	17	77	6	49	44	55	54
Moyenne UE23	54	85	22	10	13	79	8	48	43	54	53
Partenaires											
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chine	55	m	m	m	60	40	a	m	m	m	m
Inde	47	m	m	m	a	100	0	m	m	m	m
Indonésie	56	m	m	m	15	85	a	m	m	m	m
Fédération de Russie	55	m	m	m	52	38	10	m	m	m	m
Arabie saoudite	45	m	m	m	34	65	1	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Moyenne G20	52	m	m	m	28	68	5	m	m	m	m

Remarque : Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Les données et d'autres types de ventilations peuvent être consultés sur <http://stats.oecd.org/>, Base de données de *Regards sur l'éducation*.

1. Tertiaire de cycle court : les données se rapportent uniquement à la Communauté flamande de Belgique.

Source : OCDE/ISU/Eurostat (2020) Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques (<https://doi.org/10.1787/69096873-en>).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

Tableau B4.2. Taux d'accès et profil des nouveaux inscrits dans le tertiaire de cycle court (2018)

	Pourcentage de femmes parmi les nouveaux inscrits	Pourcentage de nouveaux inscrits de moins de 25 ans	Âge moyen des nouveaux inscrits	Pourcentage d'étudiants en mobilité internationale parmi les nouveaux inscrits	Pourcentage de nouveaux inscrits par domaine d'études									Taux de premier accès au tertiaire de cycle court pour les étudiants de moins de 25 ans			
					Filières et diplômes généraux	Éducation	Santé et protection sociale	Sciences sociales, journalisme et information	Commerce, administration ou droit	Lettres et arts	Services	Agriculture, sylviculture, halieutique et sciences vétérinaires	Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques	À l'exclusion des étudiants en mobilité internationale			Total
														Total	Hommes	Femmes	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	
OCDE																	
Pays																	
Australie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Autriche	53	82	21	2	0	11	4	1	24	4	19	3	34	29	26	33	30
Belgique ¹	86	99	19	7	0	0	100	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	55	68	24	1	0	12	21	0	22	2	12	2	27	30	29	32	31
Colombie	47	67	23	0	0	0	4	1	47	5	7	2	33	11	11	11	11
Costa Rica	57	m	22	m	0	14	1	2	30	6	6	4	37	m	m	m	m
République tchèque	65	78	23	5	0	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0	1	0
Danemark	48	45	31	10	0	4	4	3	55	8	10	1	15	10	11	9	12
Estonie	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Finlande	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
France	50	94	20	m	0	0	12	2	39	9	6	3	29	m	m	m	26
Allemagne	63	42	26	0	0	0	0	0	0	12	52	9	26	0	0	0	0
Grèce	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Hongrie	61	81	23	1	0	0	1	0	61	3	17	5	13	3	3	4	3
Islande	48	27	31	39	0	8	0	0	4	44	33	0	11	1	1	2	2
Irlande	45	46	30	8	6	1	12	1	25	7	26	0	22	4	4	3	4
Israël	49	70	23	m	0	35	0	0	2	0	0	0	63	m	m	m	13
Italie	28	80	23	7	0	0	0	0	13	2	17	14	54	1	1	0	1
Japon ²	61	100	18	m	0 ^d	11 ^d	24 ^d	4 ^d	12 ^d	11 ^d	21 ^d	1 ^d	16 ^d	m	m	m	21
Corée	51	91	21	1	0	5	23	0	10	13	19	1	28	28	27	30	28
Lettonie	62	42	29	1	0	6	28	0	33	1	12	1	19	14	12	17	14
Lituanie	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Luxembourg	53	90	22	10	0	19	4	48	8	0	0	0	21	5	5	5	6
Mexique	40	93	20	0	0	0	6	0	26	2	11	3	52	4	5	3	4
Pays-Bas	44	66	25	2	0	3	9	5	48	2	14	2	17	2	2	1	2
Nouvelle-Zélande	58	51	29	18	1	4	10	5	25	18	12	4	20	12	9	14	15
Norvège	19	58	26	1	0	0	0	0	1	22	12	0	65	3	5	2	3
Pologne	80	21	37	0	0	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Portugal	37	88	21	3	0	0	9	0	20	10	13	6	42	5	7	4	6
République slovaque	70	72	25	1	0	10	28	0	12	10	23	1	16	1	1	1	1
Slovenie	39	74	24	3	0	0	2	0	17	6	27	3	45	18	21	14	19
Espagne	48	74	24	1	0	8	17	1	19	9	16	1	29	27	28	25	27
Suède	49	35	29	0	0	0	4	1	30	6	9	2	48	3	4	3	3
Suisse	58	32	31	0	0	2	20	4	50	6	0	0	17	1	1	1	1
Turquie	53	64	25	1	0	7	16	1	38	11	13	3	10	28	25	30	28
Royaume-Uni	56	51	28	3	4	4	22	4	39	6	1	2	18	8	8	8	8
États-Unis	55	75	23	3	m	m	m	m	m	m	m	m	m	29	27	31	29
Moyenne OCDE	53	66	25	5	0	5	16	1	24	11	13	2	27	10	10	10	11
Moyenne UE23	55	66	25	4	1	3	19	1	25	11	14	3	24	7	7	7	9
Partenaires																	
Argentine ³	61	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chine	53	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Inde	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Indonésie	59	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Fédération de Russie	51	m	m	1	0	7	14	1	21	4	16	1	36	m	m	m	m
Arabie saoudite	28	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Moyenne G20	50	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Remarque : Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Les données et d'autres types de ventilations peuvent être consultés sur <http://stats.oecd.org/>, Base de données de *Regards sur l'éducation*.

1. Tertiaire de cycle court : les données se rapportent uniquement à la Communauté flamande de Belgique.

2. Les données relatives aux technologies de l'information et de la communication sont incluses dans d'autres domaines d'études.

3. Année de référence : 2017.

Source : OCDE/ISU/Eurostat (2020) Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques (<https://doi.org/10.1787/69096873-en>).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934163686>

Tableau B4.3. Taux d'accès et profil des nouveaux inscrits en licence, master et doctorat (2018)

OCDE	Pays	Licence ou formation équivalente						Master ou formation équivalente						Doctorat					
		Pourcentage de nouveaux inscrits de moins de 25 ans	Pourcentage d'étudiants en mobilité internationale parmi les nouveaux inscrits	Taux de premier accès en licence pour les étudiants de moins de 25 ans			Total	Pourcentage de nouveaux inscrits de moins de 30 ans	Pourcentage d'étudiants en mobilité internationale parmi les nouveaux inscrits	Taux de premier accès en master pour les étudiants de moins de 30 ans			Total	Pourcentage de nouveaux inscrits de moins de 30 ans	Pourcentage d'étudiants en mobilité internationale parmi les nouveaux inscrits	Taux de premier accès en doctorat pour les étudiants de moins de 30 ans			Total
				À l'exclusion des étudiants en mobilité internationale						À l'exclusion des étudiants en mobilité internationale						À l'exclusion des étudiants en mobilité internationale			
				Total	Hommes	Femmes				Total	Hommes	Femmes				Total	Hommes	Femmes	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)		
	Australie	80	21	60	50	71	77	75	61	8	6	9	28	50	42	0.8	0.7	0.9	1.6
	Autriche	83	22	29	24	34	36	80	32	14	12	16	20	65	39	1.3	1.3	1.2	2.0
	Belgique ¹	96	9	66	59	74	72	94	17	27	24	29	31	67	56	0.3	0.4	0.3	0.6
	Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Chili	82	0	50	47	53	50	48	2	6	4	7	6	41	14	0.2	0.2	0.1	0.2
	Colombie	77	0	22	20	24	22	42	1	3	3	4	3	17	5	0.0	0.0	0.0	0.0
	Costa Rica	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	République tchèque	86	11	46	38	54	52	94	18	21	17	26	27	76	23	1.9	1.9	1.9	2.4
	Danemark	76	8	47	39	56	51	86	23	23	20	26	30	69	40	1.1	1.2	1.0	2.1
	Estonie	81	10	39	34	45	43	73	21	16	11	21	20	65	35	0.9	0.6	1.2	1.3
	Finlande	75	6	42	39	46	45	49	20	5	4	6	7	42	31	0.7	0.7	0.7	1.0
	France	90	m	m	m	m	54	87	m	m	m	m	39	76	m	m	m	m	1.8
	Allemagne	83	7	38	36	41	41	90	28	20	18	23	28	71	15	2.7	2.9	2.6	2.7
	Grèce	90	3	65	61	69	67	50	0	11	8	14	11	46	0	1.2	1.2	1.2	1.2
	Hongrie	88	9	26	24	29	29	88	24	11	9	13	15	64	25	0.9	0.9	1.0	1.2
	Islande	76	9	42	33	51	45	60	17	14	9	19	17	36	41	0.4	0.3	0.5	1.1
	Irlande	89	5	61	58	64	64	57	27	14	12	16	23	60	35	1.3	1.2	1.3	2.1
	Israël	69	4	34	24	45	35	46	6	9	6	12	10	37	8	0.6	0.5	0.7	0.7
	Italie	94	6	39	35	45	41	90	9	22	18	27	24	71	18	1.0	0.9	1.0	1.1
	Japon	99	m	m	m	m	50	91	m	m	m	m	8	57	16	m	m	m	0.7
	Corée	98	2	56	53	59	57	57	12	6	5	7	8	41	15	1.2	1.3	1.0	1.5
	Lettonie	75	11	54	49	60	61	74	20	18	12	24	24	48	14	0.9	0.7	1.1	1.0
	Lituanie	87	5	59	56	63	62	80	12	17	12	23	20	60	10	0.8	0.7	0.9	0.9
	Luxembourg	84	25	10	9	12	14	61	78	2	2	3	8	73	89	0.1	0.1	0.1	1.1
	Mexique	87	0	41	39	42	41	58	2	3	3	4	3	34	9	0.2	0.2	0.2	0.2
	Pays-Bas	95	15	52	49	55	61	92	30	15	13	17	22	85	51	0.6	0.6	0.6	1.2
	Nouvelle-Zélande	74	31	41	34	50	56	61	38	4	3	5	7	51	58	0.5	0.5	0.6	1.3
	Norvège	80	4	49	40	58	49	79	6	26	22	31	28	47	29	0.8	0.8	0.8	1.3
	Pologne	87	m	m	m	m	63	86	m	m	m	m	32	73	m	m	m	m	1.2
	Portugal	90	7	44	37	52	47	87	12	23	20	27	26	37	35	1.4	1.2	1.5	1.8
	République slovaque	85	9	38	33	44	41	88	8	27	20	34	29	66	10	1.5	1.4	1.6	1.6
	Slovénie	92	5	62	54	71	66	89	5	29	20	38	30	59	10	1.9	1.7	2.1	2.2
	Espagne	91	2	43	37	50	44	79	21	15	11	18	17	45	21	1.7	1.6	1.8	2.0
	Suède	68	5	30	22	38	32	77	22	20	17	23	25	57	43	0.5	0.5	0.6	1.2
	Suisse	69	10	40	36	44	46	81	31	14	13	14	19	75	60	1.5	1.5	1.5	3.7
	Turquie	80	3	38	37	39	39	84	5	10	13	7	10	53	8	0.7	0.7	0.7	0.7
	Royaume-Uni	87	16	50	43	56	60	75	43	11	8	14	23	68	43	1.5	1.5	1.5	2.8
	États-Unis	m	m	m	m	m	m	64	19	7	5	9	9	61	25	0.5	0.6	0.4	0.7
	Moyenne OCDE	84	9	44	38	49	49	74	21	14	11	17	19	57	29	1.0	0.9	1.0	1.4
	Moyenne UE23	84	10	43	38	49	47	76	22	16	13	19	21	60	31	1.1	1.1	1.1	1.6
Partenaires	Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Fédération de Russie	84	7	46	42	51	46	91	8	25	22	27	25	m	9	m	m	m	m
	Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Remarque : Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Les données et d'autres types de ventilations peuvent être consultés sur <http://stats.oecd.org/>. Base de données de *Regards sur l'éducation*.

1. Doctorat : les données se rapportent uniquement à la Communauté française de Belgique.

Source : OCDE/ISU/Eurostat (2020) Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques (<https://doi.org/10.1787/69096873-en>).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934163705>



Extrait de :
Education at a Glance 2020
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/69096873-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2020), « Quel est le profil des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire ? », dans *Education at a Glance 2020 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/a3998dad-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.